

ENSEMBLE(S)

Lettre d'information de la municipalité de Castin - octobre 2022 - n°7

LE MOT DE LA MAIRE

Voici un nouveau numéro de notre journal au cours duquel vous allez être informés de la vie de la commune.

Plusieurs maisons ont changé de propriétaire ou ont été construites ces derniers mois. Je souhaite donc la bienvenue aux nouveaux castinois et les assure du soutien de toute l'équipe municipale afin qu'ils se sentent très vite "chez eux" dans toute la commune.

Après cette période de contraintes, la vie a repris avec fougue comme si nous avions compris qu'il faut vivre le temps présent. Les festivités de l'été l'ont prouvé avec la présence de nombreux participants. Ces manifestations avaient une saveur particulière !!

Cependant la sécheresse nous rappelle à l'ordre; Des dégâts sont observés à ce jour dans la commune ; j'imagine qu'il en est de même dans vos jardins et vos exploitations agricoles. En ce qui concerne les maisons individuelles, la commune va faire en janvier 2023 une demande de déclaration de catastrophes naturelles. Vous serez informés de l'issue de la demande et pourrez ensuite vous retourner vers vos assurances.

A noter : le club de gymnastique connaît un essor inattendu mais heureux avec trois cours par semaine(2 séances de gym et 1 séance de yoga). La cérémonie du 11 novembre se déroulera à Castin le 11 novembre à 10h. Vous êtes conviés, nombreux.

COMMUNICATION

Nous avons expérimenté, en juin 2022, la tenue d'**une réunion publique** dans le cadre de la procédure d'extinction de l'éclairage public . Malgré le peu de participants (c'était la première !!) ce moment de discussion riche en idées et en échanges a été très apprécié. Nous avons donc décidé de renouveler l'expérience pour parler de la vie communale, rechercher des solutions afin de mieux vivre à Castin.

le lundi 7 novembre à 19h à la petite salle,

Nous parlerons principalement d'énergies mais d'autres sujets pourront être abordés si vous le souhaitez.

L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Local technique

Afin d'augmenter la place dans l'atelier et optimiser le côté sécurisé : des travaux de réfection du local technique ont été réalisés par les conseillers municipaux aidés des administrés : Christian Mendez, Didier Lesellier sans oublier Nicolas, l'employé communal.

- Installation d'un rideau électrique
- confection d'une dalle béton sur toute la surface
- bardage bois
- installation électrique,
- pose de rayonnages



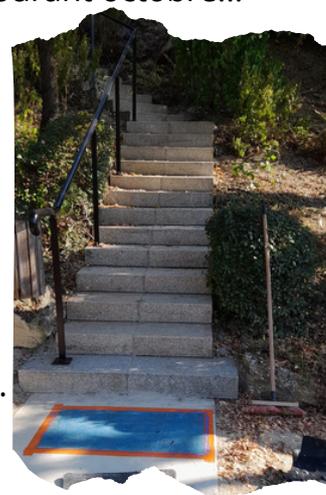
Eclairage public

Suite à la décision du conseil municipal stipulant l'extinction de l'éclairage public sur le centre du village, tous les lampadaires seront donc éteints de 23h00 à 06h00. Ceci, dès que les opérations techniques seront réalisées. Nous espérons courant octobre...

Escaliers promenade

La sécurisation des deux escaliers du centre du village, menant à la promenade de la fontaine, a été réalisée pour répondre aux normes d'accessibilité.

Ce travail, rondement mené au millimètre par les conseillers municipaux a permis d'économiser largement les deniers publics.



A noter : le remplacement des chauffe-eaux de la cuisine du Comité des Fêtes et de la salle de fête et la rénovation par un bénévole d'une grande table ancienne qui a trouvé sa place dans la salle du conseil municipal.

GESTION DES DECHETS, ENVIRONNEMENT

Rappel

Station d'épuration

Nous regrettons de trouver encore et toujours des lingettes, des graisses, huiles, même des pâtes alimentaires et autres impuretés qui entravent le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Chacun doit se sentir concerné. Un dysfonctionnement de cette installation nous impacterait très concrètement toutes et tous !!!!

S'il vous plait, ne jetez pas n'importe quoi dans les toilettes.

Ordures ménagères (poubelle noire)

Avec la mise en application de la loi "anti-gaspillage" n°2020-105 du 10/02/2020, le tri de nos déchets sera plus efficace.

Alors continuons les bons réflexes devant les poubelles !

Dans le Gers, les ordures ménagères sont enfouies sans être triées.

A nous d'y mettre le moins de choses possibles ! cf dernière page pour un mémo.

Les astuces pour réduire sa poubelle noire :

- effectuer correctement le tri sélectif (20% se retrouve à la décharge), ne pas mettre de sac poubelle fermé dans le bac jaune,
- trier séparément chez soi les bio-déchets (épluchures, restes alimentaires...) pour qu'ils soient compostés (kit de compostage à 10€ disponible auprès du SITCOM Centre à Pavie sur simple demande) ou donnés aux poules et autres animaux
- les déchets dangereux (solvants, seringues...) ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères classiques. Ils doivent être amenés en déchetterie.

Dépôt sauvages des végétaux :

Rappel, le dépôt des végétaux doit être effectué à la déchetterie.

Ceux-ci ne doivent pas être déposés au fond du parking du nouveau cimetière ou près de la station d'épuration. C'est interdit.

Le dépôt des déchets verts sur la voie publique est considéré comme un dépôt sauvage. Tout contrevenant pourra être verbalisé (article R632-1 al2 du code pénal)

Des déchetteries sont à votre disposition.



Nettoyage

NOUS RAPPELONS LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES :

- AUCH LAMOTHE DU LUNDI AU SAMEDI : 9H-12H/13H30-17H (PÉRIODE HIVERNALE);

- JEGUN DU MARDI AU VENDREDI DE 14H À 17H ET LE SAMEDI DE 9H À 12H (TOUTE L'ANNÉE).



FESTIVITÉS

CINÉMA DE PLEIN AIR * ANIMATION JEUX



Le mercredi 7 juillet, petits et grands ont partagé des moments de jeux et de convivialité avant de s'installer sur le "pré" pour assister à la diffusion du film d'animation "Encanto"

Au total, près de 350 personnes ont répondu présent pour cette soirée cinéma sous le ciel étoilé de Castin.



La fête de la musique



Nous avons retrouvé cette année les acteurs habituels de la fête de la musique

LA FÊTE AU VILLAGE !!!

La traditionnelle fête locale s'est déroulée le dernier week-end d'août comme de coutume. Nous avons eu le plaisir de croiser de nombreux habitants de la commune au cours des trois soirées.

Marché gourmand, repas, vide grenier, jeux, apéro ont rythmé le week-end ... le tout dans une ambiance estivale et chaleureuse !!!

Les photos en témoignent !!!!



les projets à venir

Cimetières

Nicolas est en train de fabriquer des bacs pour déposer les plastiques et autres pots d'un côté et la terre et les végétaux de l'autre côté.

Ceci pour les deux cimetières; ils seront en place pour la Toussaint.



A l'automne, **les fossés** seront curés par les conseillers municipaux notamment dans le village.

Nous allons remplacer les cages de foot qui ont bien servi.



Comme nous l'avions évoqué à plusieurs reprises nous nous sommes attelés au projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes ; nous en sommes au montage financier. Les devis sont faits pour une pompe à chaleur, une isolation extérieure et....une tonnelle.

Le fleurissement et l'embellissement de la commune

Nous avons généralisé l'arrosage au goutte à goutte afin d'économiser l'eau et dégager du temps pour l'employé communal. Le système est encore à compléter.

Cet été, l'arrosage a été largement fait avec la citerne, merci à S Pellefigue qui nous a permis de puiser dans sa source et à ceux qui ont passé des matins et soirées à arroser.

Des végétaux ont souffert de la sécheresse, Nicolas taille, surveille et au printemps nous remplacerons ce qui doit être remplacé avec des plantes ou arbustes plus résistants aux aléas climatiques.

L'if situé à l'entrée de l'église a été sérieusement taillé afin de laisser le passage largement ouvert, actuellement il est un peu déplumé mais il repoussera plus beau.

Enfin l'escalier menant au pré est abîmé, nous projetons de le rénover.

A noter

la Maison France service à Jegun

31 PLACE DE LA BASCULE – 32360 JEGUN – CONTACT : 05 62 64 54 62

Les animatrices Cécile et Sandra vous accueillent pour toutes les démarches administratives qui vous sont nécessaires : retraite, sécurité sociale, CAF, Pole Emploi etc ... Et une aide aux démarches en ligne.

Un lieu d'Accueil Enfants Parents pour une parentalité heureuse ouvre ses portes chaque premier mercredi du mois.

Le recensement

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février. Ursula Ledent, l'agent recenseur, distribuera dans les boîtes aux lettres les notices d'information permettant de répondre en ligne. Elle aidera les personnes qui le désirent.

Le repas du jambon

Organisé par le comité des fêtes, il aura lieu le samedi 19 novembre

Le goûter de Noël

Le dimanche 18 décembre, plusieurs bénévoles dont notre incontournable Michou vont organiser une matinée d'atelier de décorations de Noël. Tous les parents, grands parents ou volontaires qui souhaitent aider les enfants sont les bienvenus.

L'après midi, Agnès la conteuse nous embarquera dans son monde imaginaire.....

Plus d'informations en décembre.

Et aussi

Les ateliers équilibre se déroulent jusqu'en décembre le vendredi de 10h à 11h organisés par le CIAS du Grand Auch, le tai chi se réunit à Castin une fois par mois.

Et toujours le samedi divers services vous sont offerts de 10h à 12h :

- la permanence des conseillers municipaux pour tout renseignement sur la vie de la commune,
- le camion d'Escapados pour des produits alimentaires locaux et de première nécessité et notre boulanger qui prolonge ses tournées de la semaine par le dépôt de pain du samedi.
- depuis début octobre les huîtres sont revenues.

Pour plus d'information contacter la mairie.

Mairie

Fixe : 05.62.05.76.04

Port. : 07.88.66.65.72

Email : mairie.castin@gmail.com

En plus des horaires du mardi et du vendredi
une permanence est assurée à tour de rôle, par les élus, chaque samedi matin de 10h à 12h,

Votre geste de tri est un **GRAND** geste



emballages en plastique



emballages en carton et journaux/magazines



emballages métalliques



Infos +

Déposez vos emballages en vrac dans votre bac.

Pas besoin de laver les emballages: il suffit de bien les vider.

N'imbriguez pas les emballages entre eux: ils ne pourront pas être séparés au centre de tri.

Vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles & flacons et votre bac restera plus propre.

Des erreurs de tri à éviter

Infos +

Pour en savoir plus connectez vous sur le site

www.trigone-gers.fr

Rubrique «Comment trier ses déchets?»



Pour toutes vos questions sur la collecte des emballages, contactez votre syndicat :



TEL : 05 62 60 30 42
<http://sictom-centre-gers.blogspot.fr>



Appareils électriques

Lampes et néons



Produits dangereux

Piles et accumulateurs



Seringues et lancettes

Pots de peinture

à déposer en
déchèterie



Restes alimentaires Ordures ménagères Objets en plastique



Mouchoirs en papier

Couches

Jouets en plastique

à jeter avec vos
ordures ménagères



Pots et bouteilles en verre

à glisser dans
les colonnes
à verre